



Communiqué de presse intersyndical et associatif

De l'argent pour l'École publique !

La loi de finances imposée par 49-3 confirme une fois de plus que l'École n'est pas une priorité pour le gouvernement.

A la rentrée 2026, ce sont 3256 postes qui seront supprimés dans l'Éducation nationale :

- 1891 postes dans le premier degré
- 1365 postes dans le second degré

En Aveyron, cette perte s'élèverait à la suppression 11 postes dans le premier degré et l'équivalent de 12 postes dans le Second degré

C'est un non-sens économique et social. Comme le rappelle Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS : « *Pour 1€ économisé pour l'éducation, ce sont 9€ perdus pour la société* »

Pour l'intersyndicale de l'Aveyron (CGT Educ Action, FSU, SE-UNSA, Sud Education), le CDAL, la FCPE, la ligue de l'enseignement de l'Aveyron et les Francas, il est urgent d'en finir avec les suppressions de postes et les baisses de DHG, parce qu'il est urgent d'en finir avec la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. En arguant de la baisse démographique, le gouvernement continue ainsi en réalité de mettre en œuvre une politique éducative marquée par le sous-investissement commencé il y a des années : le financement de l'éducation en France la situe dans les 25 % des pays de l'OCDE qui ont les dépenses les plus faibles dans le domaine de l'éducation. Cette dégradation ne cesse de s'aggraver.

La France fait partie des pays aux classes les plus chargées. À la rentrée 2024, l'effectif moyen par classe dans le premier degré s'établissait à 21,7 en France, contre une moyenne de 19,0 dans les 17 autres pays de l'Union européenne. L'écart est encore plus marqué dans le second degré : les collèges français comptent en moyenne 25,6 élèves par classe, contre 20,7 dans les autres pays de l'UE. Seulement 6 pays de l'OCDE ont des classes plus chargées qu'en France au primaire et 5 au collège (données tirées de « *Regards sur l'Éducation* » de l'OCDE et d'une note d'analyse du Conseil d'Analyse Économique)

Alors que tous les indicateurs sont déjà au rouge, l'École est de nouveau privée de moyens pour lutter contre les inégalités

La baisse démographique nous offre une occasion historique : cesser de sacrifier les nouvelles générations et relancer enfin l'école publique, dans un objectif d'égalité. Pour cela, le Ministère doit profiter de cette baisse pour alléger les effectifs et ainsi améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

L'enjeu du moment n'est pas de "*préparer notre système éducatif à cette transition*" démographique, la priorité du moment est de réparer notre système éducatif sévèrement mis à mal après des années de dégradation.

Dans le 1er degré : les 11 suppressions de postes annoncées auront des conséquences directes : fermetures de classes, hausse des effectifs, dégradation du remplacement et de l'inclusion, affaiblissement des RASED, recul de la formation.

Dans les établissements du second degré du département : Les dotations horaires sont tombées avec des conséquences immédiates et parfaitement prévisibles : suppression de postes ou multiplication de postes partagés, diminution des groupes à effectifs réduits, augmentation du nombre d'élèves par classe, mise en concurrence des options et des enseignements de spécialité, menace sur les formations, etc.

Pour les AESH, la situation non seulement ne s'améliore pas mais se dégrade dans de nombreux établissements. Le rejet du statut par le Sénat est une véritable provocation.

Pour les assistants·es sociaux·les, infirmier·es scolaires, les psys EN, ce sont pour chacun de ces corps 100 postes créés pour toute la France ! Nous ne connaissons pas encore la répartition académique. Un soutien médico-social, un service d'orientation de qualité comme la défense des équipes pluri-professionnelles constituent une priorité pour l'accompagnement des élèves.

Pour les personnels administratifs, la sous-administration chronique de l'Éducation nationale va perdurer et avec elle des conditions de travail dégradées pour les personnels des services déconcentrés et des établissements scolaires.

*

Ce contexte d'austérité rend encore plus insupportable le financement de l'école privée.

Différents rapports estiment qu'à ce jour, en France, l'enseignement privé sous contrat est subventionné à hauteur de 75% par des financements publics. Cela représente certainement plus de 12 milliards d'euros par an. Il est à noter que ce montant est probablement sous-estimé puisqu'il est presque impossible de tracer certains financements indirects (tels que les dons défiscalisés). La Cour des Comptes constatait dans un rapport publié en 2023 « *une carence des contrôles de l'État* » avec « *un contrôle financier largement inappliqué* ».

C'est pourquoi, dans un département marqué par une forte concurrence du privé, un arc inédit d'organisations syndicales et d'associations dont les nôtres, s'est réuni en collectif pour l'École publique laïque, avec pour objectif de convaincre que l'argent public doit aller à l'école publique, que les financements du privé, séparatiste idéologiquement et socialement, doivent être limités, et que la perspective de la fin de ces financements est envisageable et souhaitable.

La seule école de la République, c'est l'école publique.

Seule l'école publique a pour mission fondamentale, inscrite dans la loi, d'être implantée dans tous les territoires. Elle n'est financée par aucun organisme mais par les communes et communautés de communes, première organisation administrative de l'intérêt commun.

Seule l'école publique est commune à tous et toutes, sans aucune distinction.

Seule l'école publique assure la mixité.

Seule l'école publique assure l'émancipation de toutes et tous par les savoirs, contre l'hégémonie des dogmes (notamment religieux), garantit la liberté de conscience, l'usage de la raison contre l'ignorance, le savoir contre les croyances. L'école publique est laïque.

A l'heure de la rigueur budgétaire voulue par le gouvernement, il faut mettre en lumière la question du financement de ces établissements. A l'approche des élections municipales, nous souhaitons mener une campagne de transparence et de vigilance citoyenne en interpellant les candidat·es. Car c'est bien au niveau du bloc communal (commune et communauté de communes) qu'une grande partie de ces financements sont discutés et votés puis distribués à des Organismes de Gestion d'Écoles (privées) Catholiques .

Le premier enjeu est de gagner en transparence : sur quelles bases est calculé le forfait communal ? Existe-t-il des subventions, en nature ou financières ? Si oui, que concernent-elles et comment sont-elles contrôlées ?

Si aucune mesure n'est prise, le contexte de baisse de la démographie scolaire accentuera la concurrence entre écoles publique et privée. C'est donc le moment d'engager la baisse des dépenses publiques attribuées l'enseignement privé sous contrat, qui permettra également de faire des économies d'échelle, au bénéfice du service public d'éducation.

Dans une période où il est plus que jamais nécessaire de faire société, seule l'école publique réunit toute la jeunesse.